

17 juin 1958

LE CHEF
DU
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

~~102~~
103

*Entretien avec M. Alfred Schaefer,
Président de la Direction générale de l'Union de banques suisses,
le mardi 17 juin 1958, à 15 h. 30*

M. Schaefer m'a demandé cet entretien pour m'exposer les arrangements intervenus au sujet de la nouvelle composition du conseil d'administration d'Interhandel.

M. Iselin et MM. Germann sortiront du conseil. Quatre membres actuels y resteront. Comme nouveaux membres, il y aura des représentants des trois grandes banques, ainsi que M. Charles de Loës. Il semble qu'à la prochaine assemblée générale, les décisions seront prises sans opposition.

M. Brupbacher voudrait recevoir une indemnité pour les frais du procès qu'il a engagé contre la société. M. Schaefer envisage que la situation actuelle est transitoire et que plus tard de nouveaux changements interviendront dans le conseil.

Nous parlons de la décision prise par la Cour suprême des Etats-Unis de rouvrir le procès Interhandel contre le Département de justice devant les tribunaux américains. M. Schaefer attribue ce succès en grande partie à la procédure engagée par le Conseil fédéral devant la Cour de La Haye. M. Pfenninger, dès après l'assemblée générale, se rendra de nouveau aux Etats-Unis pour reprendre les négociations avec le Colonel Townsend. Indépendamment de ces négociations, M. Schaefer pense qu'il faudrait agir sur un plan supérieur. Il envisage d'intéresser M. McCloy, président de la Chase Bank, au règlement de cette affaire. Il se demande si le Département politique ne devrait pas charger notre Ambassade à Washington de faire aussi une démarche auprès du Département d'Etat: Anderson ou même Dulles. Sur ce dernier point, je réponds que la question devrait

./.

104
~~103~~

2.

être examinée à Washington, entre MM. de Torrenté, Pfenninger et Wilson, avocat d'Interhandel. C'est eux qui sont le mieux à même d'apprécier si une démarche auprès du Département d'Etat serait opportune. S'ils se mettent d'accord à cet égard, il est vraisemblable que nous pourrions donner des instructions dans ce sens à notre Ambassade.

Je précise encore que nous n'avons pas l'intention de prendre maintenant une décision sur notre attitude dans le procès pendant devant la Cour de La Haye. Nous n'avons pas de motif de retirer notre demande. Celle-ci doit rester en suspens, si possible, jusqu'au moment où les négociations engagées à Washington paraîtront devoir aboutir à un résultat positif. Rien ne presse pour nous. S'il le faut, nous pouvons même répondre au memorandum américain qui a été déposé et dont nous n'avons pas encore reçu communication officiellement.

n. l.